

Titre de la DP
N° de sollicitation
Date de clôture

Analyse des effets des changements climatiques sur l'assurance-récolte
01B68-23-2712
31 janvier 2024 à 14 h (HNE)

Questions et réponses

Date : 8 janvier 2024

N° de la question	Question	Réponse
1	<p>J'ai une question au sujet du budget. Je comprends que la limite de dépenses est établie à 900 000 \$, plus la TVH.</p> <p>Un point très important qui n'est pas clair dans la demande de propositions est la façon de donner aux différents intervenants du Canada (gouvernement et industrie) un accès efficace au modèle et au logiciel une fois que ceux-ci auront été conçus afin d'assurer la sécurité des données et l'échange de renseignements.</p>	<p>Dans le cadre de ce projet, AAC a pour objectif d'obtenir une analyse qui montre les changements futurs potentiels en ce qui concerne les rendements des cultures, la volatilité et les répercussions sur les primes et les indemnités d'Agri-protection. Les gouvernements fédéral et provinciaux contribuent au paiement des primes du programme. Pour ce projet, AAC est autorisé par une province à échanger des données sur Agri-protection avec un entrepreneur. AAC et le partenaire provincial recevront l'analyse découlant de toute modélisation. Cette analyse servira à déterminer si la structure actuelle du programme est résiliente face aux futurs changements climatiques, si les primes doivent être ajustées et si une analyse plus poussée doit être effectuée.</p> <p>L'entrepreneur utilisera son expertise et sa capacité logicielle pour mener des expériences de modélisation et sera propriétaire des technologies et des modèles améliorés. Bien que les résultats appartiendront au Canada et seront communiqués à la province participante, les modèles ou logiciels qui seront mis au point appartiendront à l'entrepreneur. Il reviendra au Canada et à la province participante de déterminer comment les résultats seront communiqués aux différents intervenants. Aucun intervenant autre que le Canada n'aura accès au modèle et au logiciel mis au point par l'entrepreneur conformément au contrat. Différents intervenants au Canada peuvent communiquer avec l'entrepreneur retenu pour discuter des exigences de leur propre projet s'ils décident de mener une étude semblable.</p> <p>À titre de rappel, AAC a mis en place divers protocoles en matière de sécurité des données pour permettre à un entrepreneur de recevoir et de stocker des renseignements confidentiels et protégés, notamment :</p>

Titre de la DP
N° de sollicitation
Date de clôture

Analyse des effets des changements climatiques sur l'assurance-récolte
01B68-23-2712
31 janvier 2024 à 14 h (HNE)

N° de la question	Question	Réponse
		<ul style="list-style-type: none">▪ Utiliser des données agrégées pour les analyses afin d'assurer la confidentialité et la protection des renseignements personnels des producteurs;▪ Conclure une entente de confidentialité avec l'entrepreneur tiers;▪ Effectuer une évaluation de la sécurité des locaux et des systèmes informatiques de l'entrepreneur;▪ Utiliser des options de transfert de données sécurisées comme les Services gérés de transfert sécurisé de fichiers (SGTSF) avec Services partagés Canada ou un service spécialisé avec Postes Canada au moyen de Postel.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.